

Lyon, le 25 mars 2020

Les maires ruraux agissent durant la crise **Une plateforme d'aide aux élus ruraux**

L'Association des maires ruraux de France reçoit de nombreuses sollicitations d'élus, anciens et nouveaux en lien avec la situation sanitaire exceptionnelle que connaît notre pays.

Tous les jours, les élus agissent avec les fonctionnaires territoriaux, les services préfectoraux, le SDIS, les soignants, les associations d'aides à domicile, l'ensemble des professionnels de santé, les enseignants, les artisans et commerçants, les entrepreneurs ou encore les postiers qui sont à leurs côtés et assurent un lien social déterminant grâce leur proximité et leur connaissance des populations.

La ruralité fortement impactée

A la lumière de ces contributions, nous relayons ces interrogations auprès des pouvoirs publics pour faire entendre au Gouvernement les spécificités des communes rurales dans la gestion de la crise. Nous savons la diversité et la gravité de certaines situations. Nous savons la complexité de la fonction de maire en cette période et nous imaginons la difficulté à achever son mandat durant cette crise. Nous les invitons à s'inspirer de leurs collègues comme par exemple pour assurer l'éducation de tous les enfants du village, dont certains sont privés d'accès aux outils numériques ou pour assurer l'alimentation des plus âgés et des plus isolés.

Les difficultés vécues par le monde rural sont décuplées en situation de crise (distance aux services de soin, aux commerces, mobilité, accès à l'internet). Aussi la commune apparaît plus que jamais comme un maillon déterminant pour agir dans la proximité et représenter l'État dans l'acceptation des mesures de confinement.

Des communes qui agissent

Ces mesures et précautions sanitaires en vigueur actuellement doivent également être respectées. Localement, suite à la loi du dimanche 22 mars, les choses sont claires et conformes à la volonté démocratique exprimée dans les 30 000 communes où tous les conseillers municipaux ont été élus le 15 mars. L'élection des maires et adjoints sera organisée en juin. « Dans tous les cas, l'élection régulière des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers d'arrondissement, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon élus dès le premier tour organisé le 15 mars 2020 reste acquise, conformément à l'article 3 de la Constitution ». Aussi, les Maires ruraux seront particulièrement vigilants à l'application de cette disposition de l'article 19 de la loi d'urgence.

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr
[@maires_ruraux](https://twitter.com/maires_ruraux) [@defibrilators](https://twitter.com/defibrilators) (président)

Le maire est l' élu de proximité préféré de nos administrés. Il est certain que des anciens élus plus expérimentés sont à même d'être des interlocuteurs aguerris dans un contexte où toutes les situations sont différentes. Il serait responsable de le faire en bonne intelligence avec les nouveaux élus dont beaucoup ont la volonté d'agir avant même d'en avoir le statut et les encourager à s'impliquer dès à présent.

Une plateforme d'aides aux communes

L'AMRF et son Bureau ont recensé les premières et nombreuses actions qui témoignent d'un engagement inédit et immédiat des élus auprès des plus fragiles. Ce « plan d'actions » est à destination des communes pour les aider à accompagner nos concitoyens. Chacun doit vérifier la compatibilité des actions proposées avec les restrictions actuelles qui sont susceptibles d'évoluer très rapidement. Grâce aux questionnements des maires, remarques, exemples d'actions et autres contributions, l'AMRF continuera à vous accompagner et à partager au plus grand nombre les expériences de chacun.

Elle le fait aujourd'hui en ouvrant une plateforme sur le site Internet de l'Association – www.amrf.fr –, à destination des maires pour les aider à profiter des informations utiles dans leur rôle d'employeurs notamment pour bien gérer la crise et faciliter la transition avec l'équipe à venir.

Le Bureau de l'AMRF,

[#macommuneestutile](#) [#covid19](#) [#municipales2020](#)

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr
[@maires_ruraux](#) [@defibrilators](#) (président)